

Commission Locale de l'Eau Compte rendu

Date de la réunion: 14/01/2013 à 9h30

Date d'invitation : 20/12/2012

Pièces jointes : Liste d'émargement, présentation de la séance.

Ordre du jour :

- 1. Adoption des relevés de conclusions de la séance du 9 Mars 2011 et du 12 Juillet 2012
- 2. Point d'information sur les Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale (CDCI) et Intersage (SMCU)
- 3. Présentation du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- 4. Avancement du Plan de communication SAGE LYS 2012
- 5. Avancement de la Mise en œuvre et Evaluation du SAGE LYS 2012, PAPI-Lys, état d'avancement des études
- 6. Forêt de Nieppe
- 7. Présentation par la DDTM de l'état d'avancement des PPRI sur le territoire du SAGE de la Lys
- 8. Présentation par la DREAL de la Directive Inondation
- 9. Ressource en eau
- 10. Avis émis depuis la dernière Commission Permanente de la CLE
- 11. Questions diverses

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys s'est réunie le Lundi 14 Janvier 2013 à 9h30 dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Aire sur la Lys sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX explique que cette réunion fait suite à la CLE du 28 Novembre 2012 pour laquelle le quorum n'était pas atteint. Cette réunion se concentrera sur les points qui doivent être validés par la Commission Locale de l'Eau.

1. Adoption des relevés de conclusions de la séance du 9 Mars 2011 et du 12 Juillet 2012

Les relevés de conclusions des séances du 9 Mars 2011 et du 12 Juillet 2012 n'appellent pas de remarques particulières.

Les deux relevés de conclusions sont donc adoptés.

2. Point d'information sur les Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale (CDCI) et Intersage (SMCU)

Monsieur Jean-Claude DISSAUX fait un point sur l'état d'avancement des commissions départementales et de la commission Intersage. Monsieur Jean-Claude DISSAUX rappelle qu'il y aura un regroupement des différents syndicats des eaux. Il passe la parole à Monsieur DEFIVES qui précise que les syndicats des eaux sont actuellement au nombre de 277 et devraient être rassemblés en une quarantaine de structures. De plus, Monsieur Daniel DEFIVES informe qu'un groupe de travail a pour mission de réaliser un schéma départemental de la ressource. En effet, chaque membre du groupe a élaboré son propre schéma et le groupe de travail va réaliser la comparaison de ces trois scenarii et créer un document unique.

3. Présentation du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur Jean-Claude DISSAUX rappelle que Monsieur Arnaud COURTECUISSE de l'Agence de l'Eau Artois Picardie a présenté lors de la CLE du 28 novembre 2012 le X^{ème} programme 2013-2018 de l'Agence. Ce programme est lié à des objectifs importants concernant la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau dont le but est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eaux continentales et côtières.

4. Avancement du Plan de communication SAGE LYS 2012

Monsieur Jean-Claude DISSAUX introduit le Plan de communication du SAGE de la LYS. La Commission Spécialisée Communication s'est réunie le 25 Septembre sous la présidence de Monsieur Jacques NAPIERAJ.

5. Avancement de la Mise en œuvre et Evaluation du SAGE LYS 2012

Monsieur Jean-Claude DISSAUX présente le Plan d'avancement de la Mise en œuvre du SAGE de la LYS et passe la parole à Monsieur Raymond GAQUERE.

La Commission Spécialisée Mise en œuvre et Evaluation du SAGE de la Lys s'est tenue le 5 octobre 2012 sous la présidence de Monsieur Raymond GAQUERE.

Monsieur Raymond GAQUERE précise les avancées du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lys – PAPI-Lys (**point 6** de l'ordre du jour du 28 novembre 2012).

Monsieur Raymond GAQUERE indique qu'un tableau plus précis, reprenant l'ensemble des propositions d'aménagements de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) et de retenues collinaires, comprend notamment la priorité de réalisation et l'estimation du coût réel. Monsieur Raymond GAQUERE ajoute que la préoccupation actuelle est que les EPCI se saisissent du dossier et se déclarent comme Maître d'Ouvrage. Il précise que les études sont disponibles et que chacun y travaille. Il informe que la Communauté de Commune du Canton de Fauquembergues est prête à réaliser les travaux sur son territoire et souhaite une aide en ingénierie pour la réalisation des ZEC.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX rappelle que le SYMSAGEL n'a pas les moyens de réaliser les ouvrages et il souligne que certains souhaiteraient que les ouvrages soient financés par l'ensemble du bassin de la Lys. Il soulève les interrogations suivantes : « Comment peut-on orienter les études pour qu'elles soient suivies de faits ? Et faut-il repenser le système de financement ? »

6. Forêt de Nieppe

Monsieur Jean-Claude DISSAUX présente le sujet de la forêt de Nieppe. Il rappelle qu'il est envisagé de réaliser, sur une partie de la forêt, un champ d'expansion de crues afin de lutter activement contre les inondations du secteur. Le stockage de l'eau sur cette zone est nécessaire. Il indique que la CLE doit se positionner.

Madame Elisabeth FROT présente le sujet de la forêt domaniale qui est une Zone Humide d'Intérêt Ecologique Prioritaire de 2600 ha. L'aspect humide de la forêt est confirmé par les investigations pédologiques. Elle n'est presque plus inondable naturellement puisqu'elle est isolée du bassin de par son réseau de drainage. Une étude a été engagée par le SYMSAGEL afin de comprendre le fonctionnement hydrologique de la forêt dans le but de déterminer sa capacité à participer à la lutte contre les inondations, l'objectif étant de parvenir à proposer des solutions pour réduire la vulnérabilité des zones bâties du secteur (Steenbecque, Morbecque, Merville et Haverskerque).

Le résultat de l'étude propose le délestage du canal de la Nieppe au Nord-Ouest de la forêt correspondant à un stockage de 90 à 150 000 m³, soit 47 à 64 ha en eau (2 à 3% du territoire forestier). D'après la modélisation hydrologique, le stockage de l'eau temporaire sur deux casiers possède une bonne efficacité sur les enjeux du secteur.

Madame Elisabeth FROT rappelle que le fonctionnement hydraulique et hydrologique du secteur est aujourd'hui mieux connu et que le caractère humide de la zone est confirmé par l'analyse des sols. De par son utilisation en exploitation forestière, la forêt a été remaniée par l'homme. La forêt n'est pas à l'origine des inondations mais elle peut limiter les risques à l'aval et peut en constituer l'un des remèdes. En effet, le volume stocké en forêt permettrait l'écrêtement direct et massif de la Lys Canalisée. Madame Elisabeth FROT ajoute que les communes de Merville, Morbecque, Steenbecque et Haverskerque ont exprimé leur souhait de voir ce projet aboutir. Cependant, l'ONF redoute une mise en péril des massifs inondés et le Service de Police de l'Eau craint que ce stockage inonde toute la forêt par percolation et remette en cause la possibilité d'une gestion forestière.

Monsieur Casimir LETELLIER énonce que cette forêt en zone humide revêt un caractère environnemental important. Il rappelle que le Nord Pas-de-Calais n'est pas assez boisé (9% contre 31% au niveau national). L'aspect concernant le boisement est à prendre en compte. Une étude hydraulique réalisée par le SYMSAGEL est maintenant disponible. Les services de l'Etat se sont saisis de cette étude. Il informe qu'une réunion est prévue avec le Préfet, l'ONF, les services de la DDTM Nord pour faire le point sur ce sujet.

Monsieur Casimir LETELLIER précise que les avantages du scénario présenté et proposé par l'étude seront particulièrement étudiés et qu'il conviendra d'évaluer si ce scénario présente un réel impact sur le secteur à protéger mais également sur l'environnement dans la forêt.

Monsieur Jacques NAPIERAJ demande en quoi le fait de mettre en eau une petite partie de la forêt, pendant un temps limité de 20 jours maximum remet en cause le caractère environnemental.

Monsieur Gilbert NUGOU précise que lorsqu'il y a de l'eau à Merville, il n'y en a pas en forêt. Il se demande si ce ne sont pas les parcours de chasse qui sont remis en question et l'intérêt financier qu'ils représentent. Il précise que les études ont été longues, qu'il aimerait qu'elles se concrétisent et que soit pris en compte l'aspect humain.

Monsieur Alain VAILLANT ajoute que les inondations en forêt en période hivernale ne posent pas de problèmes pour les arbres mais que personne ne s'est vraiment prononcé pour la période estivale. Monsieur Alain VAILLANT préconise que la forêt retrouve entièrement son caractère humide, il ne souhaite pas que soit artificialisée la gestion de l'eau pour 40cm d'eau en moins à Morbecque.

Monsieur Pascal DELHAY souligne la gestion anarchique de la rivière. Il souhaite que la réflexion soit organisée pour rechercher des zones de fraie.

Monsieur Raymond GAQUERE explique que l'étude sur la forêt de Nieppe rend compte de l'aspect humain et écologique. Il insiste sur le fait qu'il faut agir dès à présent.

Monsieur Daniel HOUBART indique que les rejets d'eau dans le canal sont limités. Le niveau du canal est rapidement affecté par les cours d'eau adjacents.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX donne la parole à Monsieur David MAELLE.

Monsieur David MAELLE développe le fait que la forêt de Nieppe se trouve en ZHIEP classée dans le SAGE de la Lys. Les travaux d'intérêt sont possibles mais ce statut n'a jamais été étudié pour la gestion forestière. Monsieur David MAELLE rappelle que les problèmes d'étiage sont traités dans un Plan de Gestion qui est en train d'être appliqué.

Concernant les effets, du scénario de l'étude retenu au stade conception, sur Merville, Monsieur David MAELLE précise que la modélisation hydraulique est réalisée pour une pluie d'une période de retour 100 ans avec le calibrage et la gestion des vannes optimisés pour limiter la vulnérabilité dans le secteur pour un évènement de cette importance. La gestion des vannes peut être cadrée et d'autres configurations sont envisageables en fonction des épisodes pluvieux (intensité, localisation) avec un relargage de l'eau de façon réfléchie. Cette étude vient en complément à la ZEC de Borre.

Monsieur Casimir LETELLIER exprime que cette étude est récente et qu'elle a le mérite d'exister. Il réévoque la solution qui avait été proposée par la DDTM concernant l'utilisation de l'ensemble du réseau de fossés.

Monsieur Pascal DELHAY précise que cette solution permettrait de redonner à la forêt son rôle d'éponge.

Madame Elisabeth FROT souligne que cette option a été étudiée mais qu'elle a été rejetée du fait de la difficulté de gestion de l'ensemble du réseau de fossés qui est très dense dans la forêt de Nieppe et qui serait finalement inefficace pour lutter contre les inondations. Madame Elisabeth FROT passe la parole à Monsieur David MAELLE qui confirme l'abandon de cette solution.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX propose que la CLE se positionne sur l'utilisation de la forêt de Nieppe comme Zone d'Expansion de Crues en accord avec le scénario retenu au stade conception par l'étude.

1 vote contre; 2 abstentions

La CLE approuve le projet de stockage de l'eau en Forêt de Nieppe.

7. Présentation par la DDTM de l'état d'avancement des PPRI sur le territoire du SAGE de la Lys

Monsieur Jean-Claude DISSAUX rappelle que Monsieur Patrice FOURDRINOY a présenté les PPRI sur le territoire du SAGE de la Lys lors de la séance du 28 Novembre 2012.

8. Présentation des TRI par la DREAL

Monsieur Jean-Claude DISSAUX rappelle que Madame Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE, Chef de Cellule Risques Naturels, a présenté la Directive Inondation. Le bassin versant de la Lys est concerné par le TRI de Béthune-Armentières et le TRI de Lens-Liévin.

9. Questions diverses

Monsieur Alain VAILLANT rappelle qu'une étude sur les pesticides a été réalisée par l'Agence de l'Eau. Il souhaiterait qu'une présentation de ce rapport puisse être exposée lors de la prochaine Commission Locale de l'Eau.

Annexes

- 1. Liste d'émargement
- 2. Présentation de la CLE

Annexe 1

Liste des présences :

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

9 membres du collège présents

Mme Annie VAN CORTENBOSCH
 M. Jacques NAPIERAJ
 M. Jean-Claude DISSAUX
 M. Raymond GAQUERE
 Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais
 Conseil Général du Pas-de-Calais
 Conseil Général du Pas-de-Calais

M. Marcel COCQ SYMSAGEL

M. René HOCQ Association des Maires du Pas-de-CalaisM. Marcel COFFRE Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Laurent VASSEUR Association des Maires du Nord
M. Hubert BOUQUET Association des Maires du Nord

19 membres du collège excusés

Mme Dominique REMBOTTE Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais

M. André FLAJOLET SYMSAGEL
 M. Etienne BAJEUX SYMSAGEL
 M. Maurice PETITPREZ SYMSAGEL
 M. Pierre MAREVILLE-MARTEAU SYMSAGEL

M. Jean SCHEPMAN Conseil Général du Nord
M. Michel GILLOEN Conseil Général du Nord

M. Noël MONCHY Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

M. Bernard CROHEM Association des Maires du Pas-de-Calais M. Jean-Marie OLIVIER Association des Maires du Pas-de-Calais M. Dominique DELECOURT Association des Maires du Pas-de-Calais M. Claude BIGOT Association des Maires du Pas-de-Calais M. Marc DELANNOY Association des Maires du Pas-de-Calais M. Pascal BAROIS Association des Maires du Pas-de-Calais M. Pascal DELFORGE Association des Maires du Pas-de-Calais M. Francis TERNOY Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Michel PACAUXM. Joël DEVOSAssociation des Maires du Nord

COLLEGE DES USAGERS

6 membres du collège présents

M. Luc VANDERMERSCH Propriétaires riverains

M. Pascal DELHAY Fédération de Pêche du Pas-de-Calais

M. Gilbert NUGOU Fédération de Pêche du Nord
M. Alain VAILLANT Association Nord Nature

M. Daniel HOUBART Association de défense des puits artésiens
 M. Michel WALLE Association d'irrigation du bassin de la Lys

8 membres du collège excusés

M. Jean-Marie CORDONNIER Chambre Régionale d'AgricultureM. Jacques WYCKAERT Chambre Régionale d'Agriculture

Mme Danielle MAMETZ Distributeurs d'eau M. Bernard BLONDEL Distributeurs d'eau

M. Marc BOULNOIS Association Lys sans frontièresM. Michel SOLTYS Association de consommateurs

M. Patrick LEMAY Association d'Union Interprofessionnelle

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

5 membres présents

Monsieur le Préfet du Nord représenté par M MANIER

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau représenté par Mme AUBERT

Monsieur le Directeur de la DDTM du Nord représenté par M. LETELLIER, Mme BARRAS

Monsieur le Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais représenté par M. JEDELE L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques représenté par M. LECOQ

5 membres excusés

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais Monsieur le Directeur de la DREAL

Monsieur le Directeur de l'ARS représenté par M. BEMBEN

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France

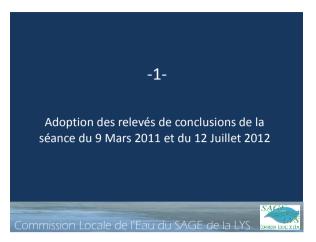
Egalement présent

M. David MAELLE SYMSAGEL

Mme. Elisabeth FROT SAGE LYS

Annexe 2





Point d'information sur les commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI) et Intersage (SMCU)

-3
Présentation du Xème programme

de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Commission Locale de l'Eau du SAGE de la LYS

-4Avancement du Plan de communication
SAGE LYS 2012

Commission Locale de l'Eau du SAGE de la LYS

-4- Plan de communication

La Commission Spécialisée Communication s'est réunie le 25 septembre sous la présidence de Monsieur Jacques Napieraj.

4.1 Outil de communication

Une lettre commune Commission Locale de l'Eau et SYMSAGEL 2 parutions par an, en mars et septembre

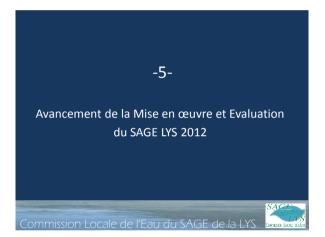
4.2 Compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du SAGE

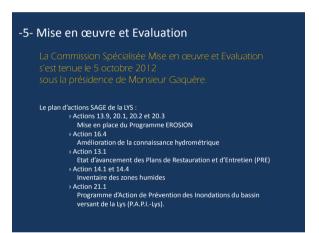
4.3 Sensibilisation sur le rendement des réseaux d'eau potable

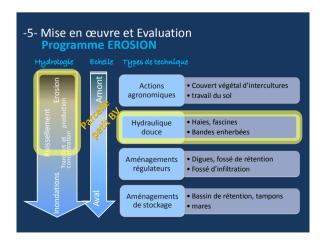
Document joint au dossier de séance : annexe 4







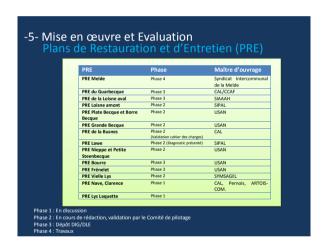




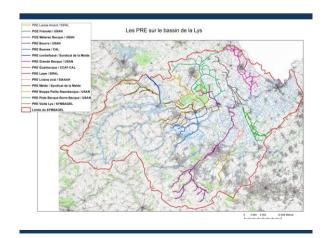


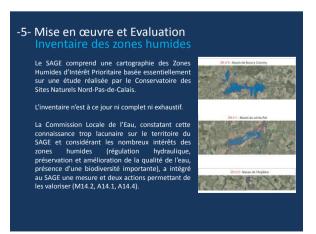


-5- Mise en œuvre et Evaluation Amélioration de la connaissance hydrométrique • Ajout de nouvelles stations sur la Lys Canalisée, en amont du bassin, ainsi que par la rénovation d'anciennes stations. • En complément à Vigicrues, un superviseur (Netview) permettra d'obtenir les données pluviométriques et de niveau des cours d'eau (débit, hauteur du niveau). Sur base de cartes interactives disponibles via internet, le superviseur est un outil de collecte et d'analyse de données (plusieurs points de mesures situés sur le bassin et provenant de différentes sources (SYMSAGEL, DREAL, VNF...)). Le SYMSAGEL propose de faire prochainement une présentation à la Commission Locale de l'Eau.







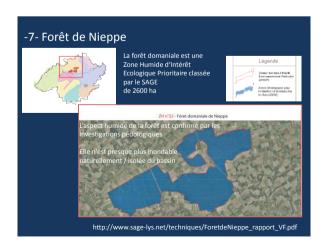


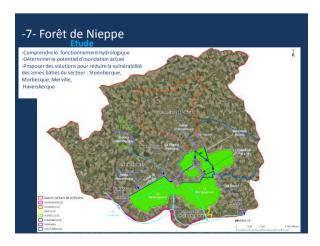


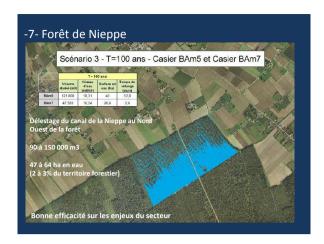








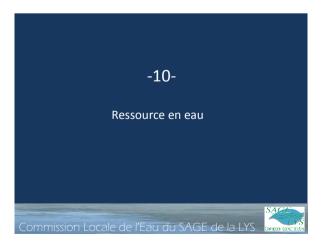












-10- Ressource en eau
Arrêtés Préfectoraux

Préfet du Pas-de-Calais, 18 octobre 2012
Arrêté Préfectoral de prescriptions particulières au titre du code de l'environnement. Régularisation du système d'assainissement de l'agglomération d'assainissement de Fruges.

Préfet du nord, 11 septembre 2012
Arrêté Préfectoral d'autorisation temporaire de prélèvement en eau de surface dans le bassin de la Lys pour 2012 en date du 24 août 2012.

Préfet du Pas-de-Calais, 2 août 2012
Arrêté Préfectoral portant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. Drainage agricole projets n'183, 184, 189 et 190 de l'ASADI de Béthune Lilles.

Préfet du Pas-de-Calais, 18 Juillet 2012
Arrêté Préfectoral modificatif autorisant l'augmentation de prélèvements. Captage d'eau potable du SIVOM de la communauté du Béthunois sis sur le territoire de la commune de Hinges.

Préfet du Pas-de-Calais, 18 Juillet 2012
Arrêté Préfectoral de déclaration d'utilité publique relative à l'instauration des périmètres de protection autour du captage du Syndicat Intercommunal des Eaux de Monchy-Breton et de La Thieuloye stité sur la commune de Mangicourt-en-Communal



-11- Avis

- Aménagement contournement de La Chapelle d'Armentières et Houplines
 Compatible
- Autorisation élevage de 210 vaches laitières *Compatible sous réserve*



-12- Questions diverses

Dossier de la porcherie d'Heuringhem

La DDTM précise que dans le cadre de l'instruction de dossier ICPE, la CLE ne fait pas partie des instances devant être officiellement consultées. Cependant, après un contact avec la DDPP, il a été convenu que l'avis des CLE des SAGE approuvés sur les dossiers concernant des ICPE agricoles serait à l'avenir sollicité. (courrier du 14 aout, DDTM, Eric FISSE)

Forage F10 Vendin

Demande de réexamen de l'autorisation d'exploitation du Forage F10 de la part de l'Association pour la promotion et la sauvegarde des puits artésiens.

CLE maintient son avis d'autorisation d'exploitation de forage et demande par un courrier du 29 octobre a ce que l'Expert désigné sur ce projet se prononce sur les résultats de ces investigations complémentaires et à l'Agence Régionale de Santé de juger de la recevabilité du dossier en cours d'instruction.